



PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

DDT52

revitalisation
construction
aménagement

énergie
transition

préservation
eau

environnement

accompagnement des
territoires

agriculture
développement durable

forêt
biodiversité

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES



Xavier Logerot *directeur*
Nathalie Kobes *directrice-adjointe*

“ L’année 2023 a été marquée par une ambition forte de la direction départementale des territoires de la Haute-Marne d’accompagner l’ensemble des acteurs investis dans la déclinaison opérationnelle de ses nombreuses politiques publiques relatives au soutien à l’agriculture, à la préservation de la ressource en eau, au renouvellement du parc de logements, à la revitalisation des centralités et à l’accompagnement de l’accélération des énergies renouvelables.

Le présent rapport dresse le bilan de l’action de la DDT par grands domaines d’activité et traduit l’engagement de l’ensemble de la communauté de travail au bénéfice du développement durable du territoire haut-marnais.

L’organisation des premières Assises départementales de l’eau a permis de dresser un état des lieux partagé et de définir une stratégie d’avenir de cette ressource majeure. Cette dynamique innovante constitue un gage de réussite au bénéfice de la reconquête qualitative et quantitative de l’eau en associant toutes les forces vives autour d’objectifs communs.

Au service de nos agriculteurs, la DDT s’est attachée à décliner la réforme de la Politique Agricole Commune afin de garantir le versement des aides dans les meilleurs délais.

La production des énergies renouvelables a été un sujet central avec la loi d’accélération qui replace les collectivités au cœur de la démarche de planification des zones d’accélération. Plus particulièrement, l’émergence forte des projets photovoltaïques au sol, dont le développement maîtrisé et concerté constitue l’enjeu majeur de la charte départementale, a mobilisé les services instructeurs et les instances dédiées pour concilier indépendance énergétique et souveraineté alimentaire. Afin d’orienter en priorité les projets sur des sites à moindres enjeux fonciers, la DDT s’est dotée d’un observatoire des friches, permettant d’identifier le potentiel de requalification existant et d’en estimer la mutabilité en réponse aux besoins et aux spécificités des territoires.

Enfin, l’année 2023 a été l’occasion d’adapter l’organisation de notre DDT, dans le prolongement du projet de service de la structure, en réponse à l’évolution de ses missions. Partenaire privilégié des collectivités dans la conduite de leurs projets, la création de la mission d’appui territoriale (MAT) permet de renforcer leur accompagnement afin d’impulser et de promouvoir le développement du territoire et de son attractivité. Par ailleurs, les deux unités territoriales en charge de l’instruction des autorisations d’urbanisme ont fusionné permettant ainsi un pilotage unifié et performant.

Cette nouvelle organisation de la DDT, ainsi que l’attachement des agents qui la composent à porter les politiques publiques au plus près des réalités locales, sont autant d’atouts pour réussir pleinement une transition écologique pragmatique, efficace et comprise par les administrés.



LES SERVICES DE LA DDT52

pages 4 à 7

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE (SEA)

pages 8 à 11

SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORÊT (SEF)

pages 12 à 16

SERVICE SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT (SSA)

Pages 17 à 21

SERVICE HABITAT ET CONSTRUCTION (SHC)

Pages 22 à 26

LA MISSION D'APPUI TERRITORIAL (MAT)

Pages 27 à 30

L'UNITÉ TERRITORIALE DÉPARTEMENTALE (UTD)

Pages 31 à 33

TRANSVERSALITÉ

Page 34

LES SERVICES DE LA DDT52

Les services de la direction départementale des territoires de la Haute-Marne (DDT52) sont structurés autour d'une direction, de thématiques « métier » et d'une unité territoriale :

- **direction - 4 agents**
piloter la DDT.
- **service économie agricole (SEA) - 17 agents¹**
mettre en oeuvre la PAC et les dispositifs d'aides financières/subventions, diligenter les contrôles, accompagner l'agriculture dans le développement de filières locales.
- **service environnement et forêt (SEF) - 22 agents¹**
mettre en oeuvre la politique forestière, assurer le respect de la réglementation cynégétique, préserver la forêt et l'eau, prévenir les risques.
- **service sécurité et aménagement (SSA) - 27 agents¹**
porter la politique d'aménagement de l'État auprès des collectivités, participer au développement et à l'encadrement des énergies renouvelables, organiser les actions de sécurité routière et les transports exceptionnels, mettre en oeuvre la directive « bruit », mener des études territoriales.
- **service habitat et construction (SHC) - 18 agents¹**
lutter contre l'habitat indigne, suivre les dispositifs ANRU et ANAH, impulser et suivre les dispositifs de revitalisation, contrôler l'accessibilité des logements, gérer l'immobilier de l'État.
- **mission d'appui territoriale - 5 agents**
conseiller et accompagner les territoires dans la mise en oeuvre de leurs projets, impulser et suivre les dispositifs de revitalisation.
- **unité territoriale départementale - 12 agents¹**
instruire les autorisations du droit des sols, accompagner les services de la DDT52 et les collectivités.

¹ Ces chiffres tiennent compte des agents titulaires, mais aussi des contractuels présents au 31 décembre 2023 (hors L.332-22)

UNE ÉQUIPE INTERMINISTÉRIELLE



114 agents
au 31 déc. 2023²



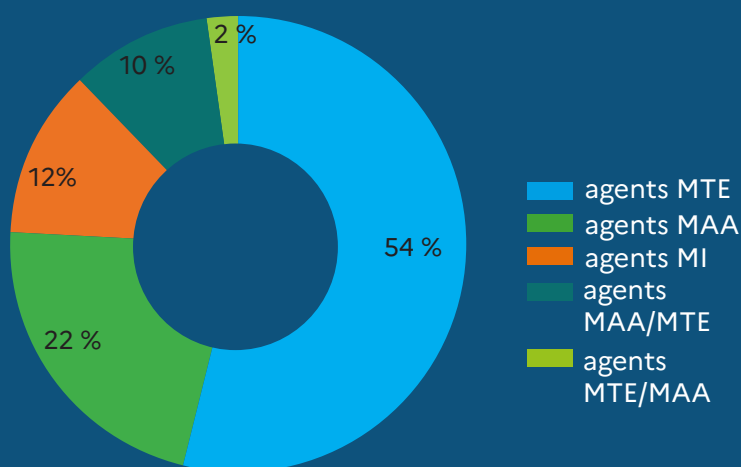
109,1 ETPT sur
2023



55 % de
femmes³

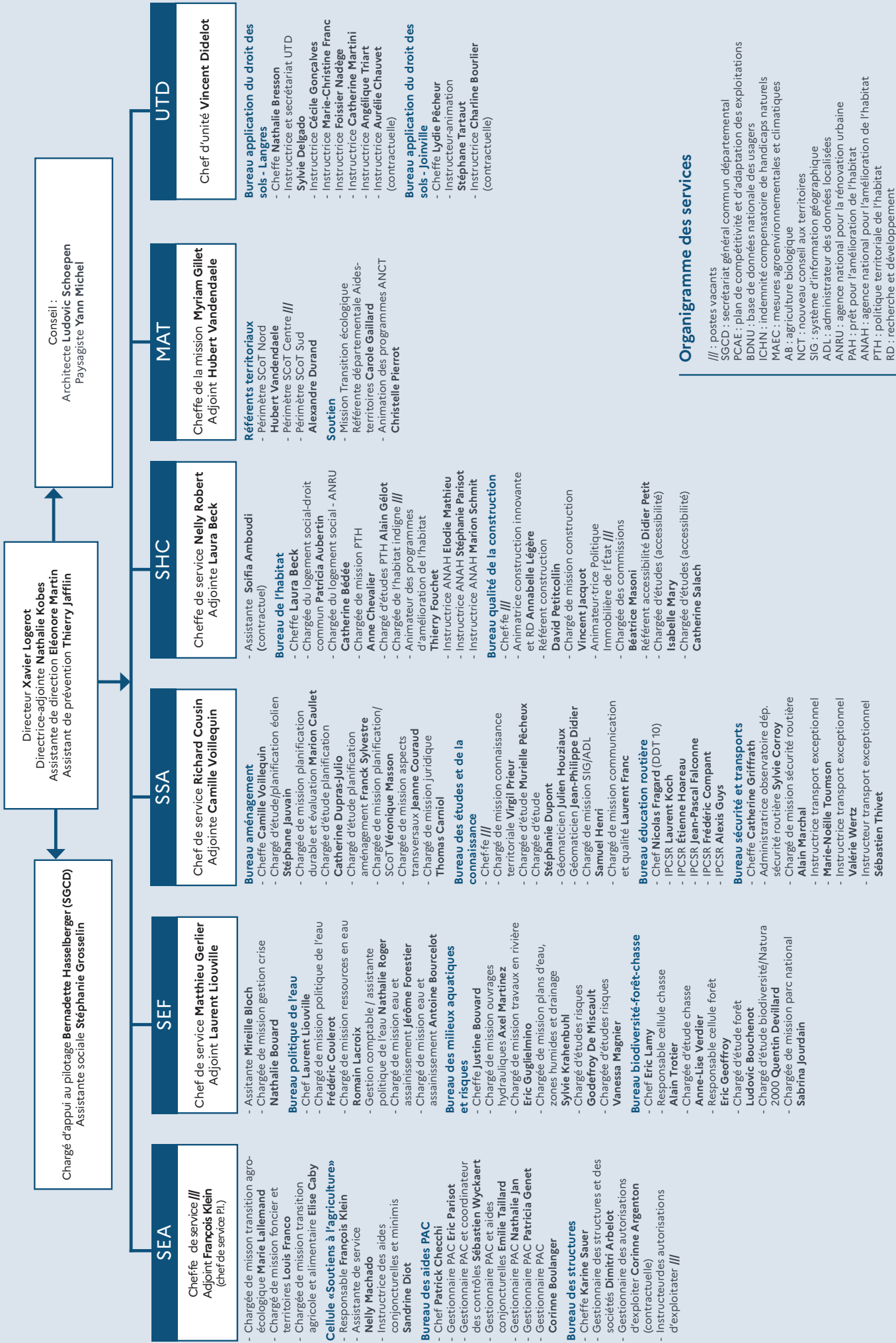


47 ans
d'âge moyen³



² Photographie de la DDT au 31 déc. 2023 (titulaires en poste ou en CLM, contractuels)

³ Pour les agents en poste au 31 déc. 2023 (cf 2)



Organigramme des services

/// : postes vacants

SGCD : secrétariat général commun départemental
 PCAE : plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations
 BDNU : base de données nationale des usagers
 ICHNU : indemnité compensatoire de handicaps naturels
 MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques
 AB : agriculture biologique
 NCT : nouveau conseil aux territoires
 SIG : système d'information géographique
 ADL : administrateur des données localisées
 ANRU : agence national pour la rénovation urbaine
 PAH : prêt pour l'amélioration de l'habitat
 ANAH : agence national pour l'amélioration de l'habitat
 PTH : politique territoriale de l'habitat
 RD : recherche et développement



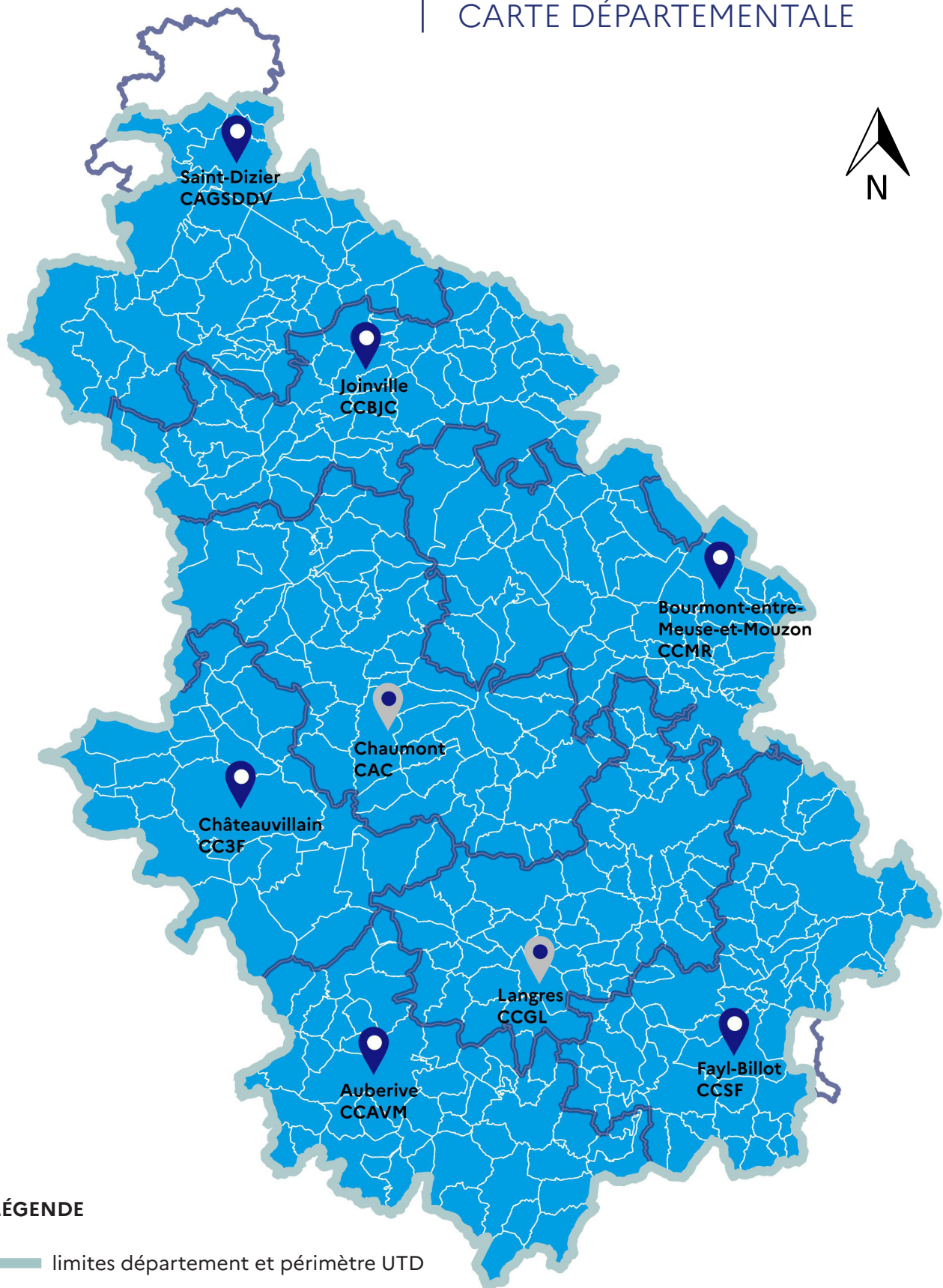
MAILLAGE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL

Département de 171 042 habitants en région Grand Est, la Haute-Marne s'organise autour de 426 communes et huit établissements publics intercommunaux (EPCI) et d'un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) :






- **communauté d'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées**
(CAGSDDV) 52 842 hab / 60 communes
- **communauté d'agglomération de Chaumont**
(CAC) 43 994 hab / 63 communes
- **communauté de communes du Grand Langres**
(CCGL) 20 750 hab / 54 communes
- **communauté de communes des Savoir-Faire**
(CCSF) 14 865 hab / 63 communes
- **communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne**
(CCBJC) 12 282 hab / 59 communes
- **communauté de communes Meuse Rognon**
(CCMR) 10 848 hab / 59 communes
- **communauté de communes des Trois Forêts**
(CC3F) 7 500 hab / 29 communes
- **communauté de communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais**
(CCAVM) 7 336 hab / 51 communes
- **pôle d'équilibre territorial et rural de Langres** (CCGL, CCSF et CCAVM)
42 951 hab / 168 communes

LA HAUTE-MARNE

CARTE DÉPARTEMENTALE



LÉGENDE

-  limites département et périmètre UTD
-  limites communautés de communes et communautés d'agglomération
-  limites blanches : communes
-  communes centrales
-  communes centrales et sièges d'UT



SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

GRANDES CULTURES : L'ANNÉE 2023 EST MARQUÉE PAR DES COURS ÉCONOMIQUES TOUJOURS SOUTENUS

L'année 2023 a été marquée par un important déficit hydrique au printemps (-62 % de précipitations sur mai et juin), des températures moyennes estivales en hausse, et un rattrapage de pluviométrie dès la fin de l'été (+30 % de précipitations sur le mois d'août). Il en découle des rendements en céréales légèrement en retrait par rapport à la moyenne quinquennale, et des rendements dans les normes pour le colza et le tournesol :

- blé **59 q/ha < 65 q/ha** ;
- orge d'hiver **62 q/ha > 60 q/ha** ;
- orge de printemps **39 q/ha < 50 q/ha** ;
- colza **28 q/ha > 27 q/ha** ;
- tournesol **24 q/ha > 23 q/ha**.

Les prix suivent une légère baisse par rapport à 2022 ; pour autant, ils restent nettement au-dessus de la moyenne historique :

- blé **240 €/t en moyenne (-16%)**
contre une cotation historique de 190€/t ;
- colza **470 €/t en moyenne (-34%)**
contre une cotation historique de 400€/t.

Les charges d'exploitations suivent une augmentation, avec pour poste de dépense

majoritaire les engrais azotés, à 1 €/unité contre 50 c/unité historiquement.

ÉLEVAGES : UNE CONJONCTURE PLUTÔT FAVORABLE, MAIS LA CRISE DU LAIT BIO SE MAINTIENT

Le prix du lait amorce une légère baisse par rapport à fin 2022, mais il reste très supérieur à celui des années précédentes (aux alentours de **440 euros/1000 L** soit +30 % en 2 ans). Les cours des bovins, porcins et ovins sont également en léger repli mais restent encore rémunérateurs.

En revanche, le marché des bovins est confronté à une baisse de la demande dans le contexte inflationniste, qui se répercute sur les abattages, également en retrait (-2,4 % par rapport à 2022).

Pour le lait biologique, la consommation reste faible au regard de l'offre, si bien que les prix se retrouvent presque au niveau du conventionnel. Pour faire face à cette crise importante, le MASA a mis en place un dispositif exceptionnel de prise en charge des pertes économiques des exploitations agricoles spécialisées dans la production biologique, doté d'une enveloppe nationale d'un montant de 94 millions d'euros. 15 exploitants haut-marnais vont bénéficier de cette aide pour un montant de 425 000 €.

AIDES DE LA PAC

Le calendrier relatif aux aides directes (1^{er} pilier et ICHN⁵) de la politique agricole commune (PAC) a été perturbé par la mise en place de la nouvelle PAC 2023-2027. La pleine mobilisation du SEA a toutefois permis à une majorité d'exploitants le versement d'un premier acompte de 70 % des montants finaux pour les aides directes, 85 % pour l'ICHN en octobre 2023, puis du solde pour la quasi-totalité des demandeurs. **En outre, 195 clauses de transfert de DPB⁶ ont été instruites, dont 36 ayant mobilisé la réserve.**

1 600 demandes d'aides déclarées pour 96 millions d'€, dont :

- 63 M€ d'aides découplées ;
- 8,5 M€ d'ICHN ;
- 7 M€ d'aides couplées animales ;
- 4,6 M€ d'aides couplées végétales ;
- 3,8 M€ d'assurance récolte ;
- 8,8 M€ d'aides MAEC/BIO.

700 demandes :

- 199 demandes pour les aides agriculture biologique (BIO) ;
- 597 demandes mesures agro-environnementales (MAEC) ;
- soit 22 043 ha accompagnés dans leur conversion.

2ND PILIER SURFACIQUE

La DDT coordonne également les contrôles en exploitations agricoles. Pour la campagne 2022, **100 contrôles au titre de la conditionnalité des aides ont été réalisés, dont 35 donnant lieu à sanction.**

ACCOMPAGNER LES SITUATIONS DE CRISE

L'année a été marquée par la mise en place de dispositifs d'aides tenant compte des difficultés liées aux conséquences du conflit russo-ukrainien et à la hausse des charges. Par exemple, une dérogation totale a été accordée à l'implantation de 4 % de surface d'éléments non productifs (jachère).

PLAN D'AIDE AUX EXPLOITATIONS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Déployé en plusieurs volets, il a permis de consolider les trésoreries de 19 exploitations haut-marnaises face à la crise du bio, soit **469 547 €**.

PLAN DE MODERNISATION FRANCE 2030

L'État s'engage aux côtés des agriculteurs pour permettre la modernisation des exploitations au travers de l'appel à projet France 2030 (adaptation au changement climatique par l'achat de matériel spécifique). En 2023, déjà 2 exploitations haut-marnaises se sont engagées, pour un soutien apporté de **101 936 €**.

PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE AGRICOLE

Après le 1^{er} comité plénier du 27 septembre 2022 qui a lancé le dispositif, celui du 09 juin 2023 a pu faire le point des premières actions mises en œuvre.

Le comité technique s'est lui réuni 4 fois en 2023.

Cette première année de mise en œuvre a permis de réaliser un diagnostic local partagé des actions déjà existantes et de lancer le dispositif « sentinelles ». Une sentinelle est une personne ressource en charge de détecter les situations de mal-être et d'organiser la prise en charge des agriculteurs concernés. Le réseau est déjà bien structuré avec 34 sentinelles niveau 1 et 8 sentinelles niveau 2, formées et actives dans le département.

5 : indemnité compensatoire de handicaps naturels

6 : droit à paiement de base



Pour mémoire, une cellule d'accompagnement départementale (MSA, DDT et cellule Réagir de la chambre d'agriculture) a été créée en 2020 afin d'accompagner les exploitants qui se signaleraient auprès de la DDT. **En 2023, la cellule a validé deux demandes d'audit.**

CONTRÔLE DES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS

Depuis 2021, le contrôle s'appuie sur un schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA), qui limite l'agrandissement excessif des exploitations et facilite les installations : il réduit de cinq à deux le nombre de zones avec un seuil de surface spécifique sur le département et permet à la commission départementale d'orientation agricole (CDOA) d'effectuer une évaluation au regard de critères et du contexte local.

En 2023, 207 demandes d'autorisation d'exploiter ont été déposées :

- 41 installations à titre individuel ou au sein d'une société ;
- 6 nouvelles sociétés ;
- 160 agrandissements dont 46 rescrits et 87 ayant été validés tacitement ;
- 36 demandes en concurrence avec passage en CDOA dont cinq refus ;
- 10 demandes déposées via la plateforme LOGICS.

En 2022, le contrôle de conformité des GAEC s'était poursuivi : 111 GAEC contrôlés, dont 12 avec non-conformité (activités commerciales interdites, associé exerçant une activité extérieure) et 15 dont la rémunération d'au moins un des associés était en dessous du SMIC.



En 2023, 93 GAEC ont été contrôlés. À noter : début 2023, la Haute-Marne comptait 308 GAEC agréés, soit 913 associés exploitants. **124 GAEC disposent d'une dérogation pour activité extérieure, soit 264 associés exploitants.**

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET PRATIQUES PLUS RESPECTUEUSES

AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET RAISONNÉE

175 fermes sont converties et 45 750 ha reçoivent les aides de la PAC, soit 10 % des fermes et 8 % de la superficie agricole utilisée. Les engagements en MAEC reflètent aussi des pratiques favorables notamment la mesure *systèmes herbagers et pastoraux* qui soutient l'élevage sur des exploitations comptant au moins 70 % de surface en herbe.

Les produits de qualité et circuits courts ont été mis en lumière lors de la COVID-19. Les *projets alimentaires et territoriaux* du PETR du pays de Langres et du syndicat mixte nord Haute-Marne ont été labellisés en 2021. Le département compte aussi des GIEE⁷ impliqués dans les pratiques innovantes : gestion de l'herbe, conservation des sols ou développement de filières locales.

7 : groupements d'intérêt économique et environnemental

ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE

Le projet de compensation collective agricole Cigéo dispose d'un fonds de 4,4 millions d'euros à allouer à des projets agricoles collectifs favorisant le maintien et le développement des filières. En 2023, 7 projets ont été financés pour un total de 812 000 €. Parmi ces projets, deux projets sont haut-marnais et ont été financés à un total de 41 000 €.

LOUP

Depuis 2019, le département connaît une recrudescence des attaques dues au loup : autour de Poissons, en bordure des départements de la Meuse et des Vosges, et dans le Bassigny.

L'année 2023 comptabilise **30 constats** de dommages (21 donnant lieu à une indemnisation), pour 88 victimes (95 % ovines), dont 55 mortes et 23 blessées. Le montant total des indemnisations versées s'élève à **12 684,73 €**.



L'appel à projet national de soutien des mesures de protection contre la prédation du loup s'est étendu du 22 février au 31 juillet 2023. Cette année et pour la première fois, 8 communes bénéficient du classement en cercle 1, ouvrant jusqu'à 31 500 € de subventions à l'investissement matériel sur la programmation 2023-2027 et 250 communes (soit 2/3 du département) sont en cercle 2, ouvrant la possibilité d'un soutien équivalent jusqu'à 13 000 €. Nos efforts de communication à destination des éleveurs, avec le renfort de la Chambre et de la Cobevim, ont permis une augmentation très importante du nombre de dossiers déposés : **41 dossiers déposés** en 2023 contre 7 en 2022. Le montant total des aides publiques distribuées s'élève à **181 205,83 €**, soit près de **40 %** des aides distribuées en Grand-Est.

ÉNERGIES RENOUVELABLES



La Haute-Marne compte **26 méthaniseurs fonctionnels** dont 19 en cogénération, pour une puissance de **5 200 kWe** et sept en injection pour un débit de 1 274 Nm³/h. Ainsi, l'agriculture haut-marnaise participe à la première place occupée par le Grand Est sur

la production d'énergie renouvelable à partir d'effluents d'élevage et de matières agroalimentaires.

La loi d'accélération des énergies renouvelables a été promulguée le 10 mars 2023. Pour le photovoltaïque sur terres agricoles, elle visera à encadrer strictement son développement en privilégiant des projets dits « agrivoltaïques ». En Haute-Marne, le développement de centrales solaires au sol est particulièrement étudié, avec **14 projets agricoles en cours d'instruction**, pour **501 MWc** et 738,4 ha actuellement exploités.



SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORÊT

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

STRATÉGIE NATIONALE DES AIRES PROTÉGÉES (SNAP)

La DDT est chargée de mettre en œuvre la SNAP parue en janvier 2021.

Objectifs d'ici 2030 :

- 30 % du territoire en aire protégée ;
- dont 10 % sous protection forte.

Actuellement :

- 44 % du territoire en aire protégée ;
- dont 5 % en protection forte.

Cinq sites emblématiques ont été identifiés pour mettre sous protection forte des zones avec un **géotope⁸ à préserver**, soit une surface de presque 200 ha, notamment sur **le cul du cerf** à Orquevaux et la **Tuffière** de Rolampont. En complément, un arrêté de protection d'habitats naturels de 20 ha est envisagé sur la commune de Chassigny ainsi qu'un arrêté de biotope sur la commune de Cohons.

ANIMATION LANCÉE POUR LES SITES NATURA 2000 (N2000)

En 2023, 54 évaluations d'incidences, dont 38 au titre des dossiers soumis à évaluation environnementale, ont été traitées par la DDT, avec bonne prise en compte des priorités de protection.

AIDES À LA RECONSTITUTION DE LA FORÊT

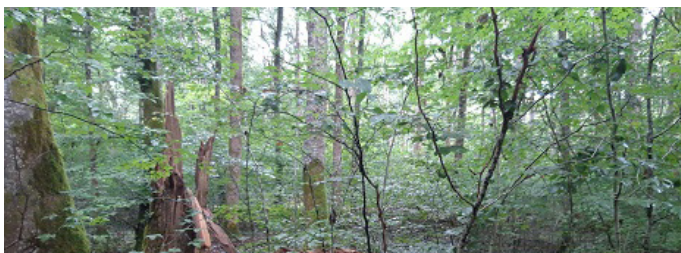
RESTAURATION DE LA FORÊT

Dans le cadre du plan de relance lancé en 2020, la DDT a instruit **105 demandes d'aides financières** à l'investissement forestier pour un montant de travaux de **6,3 M€**.

Ce sont au total 1 058 ha de surface forestière qui ont été restaurés. La date limite des travaux est fixée au 31/12/2024.

8 : monument naturel d'intérêt géoscientifique qui méritent d'être protégés

FRANCE 2030 France 2030 prévoit des fonds supplémentaires pour garantir la durabilité, la résilience et la capacité de production de la forêt française, équivalant à la plantation de plusieurs dizaines de millions d'arbres d'ici 2030, en complément des 50 millions initiés dans le cadre de France Relance d'ici 2024. Il y apparaît deux nouveautés : l'intervention de l'ADEME dans le processus de paiement ainsi que la réalisation plus régulière des visites sur place et de contrôles des travaux par les services des DDT.



MISSIONS DE POLITIQUE PUBLIQUE FORESTIÈRE

12 dossiers de demande de défrichement ont été instruits au cours de l'année 2023. Le quart de ces projets concerne des opérateurs d'énergie renouvelable.

Les demandes de certification fiscale sont en nette hausse ; 31 dossiers pour l'obtention de certificats MONICHON⁹ et **11 dossiers** d'allègement de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ont été instruits.

S'agissant des contrôles régaliens, **7 plans simples de gestion ont fait l'objet d'un contrôle sur le terrain**. Au titre du **plan de relance et de Dynamic bois**¹⁰, 11 « visites sur place » ont été conduites.

Au total, il a été réalisé **41 contrôles sur le terrain** intégrant aussi le volet défrichement, contrôles au titre du plan de relance et paiements des dossiers.

CHASSE : BILAN 2022 - 2023

La DDT fixe les minima/maxima applicables aux plans de chasse délivrés dans le département et les dates d'ouverture pour toutes les espèces chassables. Elle veille au maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, notamment par des mesures administratives telles que des tirs de nuit. En 2023 :

- **55 arrêtés pris ;**
- **90 sangliers prélevés.**

Voici le bilan de la saison 2022-2023 du plan chasse départemental :

pour les sangliers :

- **12 464 prélevés sur 17 984 attribués ;**
- **taux de réalisation : 69 % ;**
- **1 504 bénéficiaires.**

pour les cerfs, biches et faons :

- **1 094 prélevés sur 1 602 attribués ;**
- **taux de réalisation : 68 % ;**
- **347 bénéficiaires.**

pour les chevreuils :

- **12 836 prélevés sur 17 089 attribués ;**
- **taux de réalisation : 75 % ;**
- **1 395 bénéficiaires.**



9 : pour la réduction des ¾ des droits de mutation perçus par l'Etat lors des successions (à titre gratuit) et des donations des bois et forêts ainsi que lors des sessions gratuites de parts des groupements forestiers

10 : plan de l'ADEME pour accompagner le renouvellement forestier et la mobilisation durable de bois pour l'approvisionnement des chaufferies du Fonds Chaleur



du 01/12/23, dans l'attente de l'approbation du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique.

Une aide financière pour l'appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts de gibier sera versée suite à l'accord signé le 1er mars 2023 entre les ministères en charge de l'écologie, de l'agriculture et de la fédération nationale des chasseurs (FNC).

Une première contribution d'un montant de 674 885,62 € a été versée en novembre 2023 à la FDC.

À noter : la suspension de l'agrainage à compter

PRÉSENCE DU LOUP EN HAUTE-MARNE

Au regard de la présence d'un individu installé dans le secteur de Poissons depuis 2019, la zone de présence permanente du Rongeant et du Rognon (et sud-meusien) a été entérinée par l'OFB en 2022. Elle a conduit à la création d'un réseau multi-partenarial de **35 personnes** formées à la recherche d'indices sur la présence du loup.



Durant le premier semestre 2023, le secteur de Haute-Amance a été également touché par la prédation lupine a priori lors du passage d'un autre loup dans le département.

Le SEF apporte une aide aux éleveurs au titre de la prévention ainsi que dans les situations de prédation :

- **en proposant du matériel de protection** : 4 parcs de nuit mis à disposition en 2023 ;
- **en établissant les arrêtés préfectoraux de tirs de défense simple** (3 dans le secteur de Poissons) ;
- **en déployant une surveillance des élevages** avec l'aide des lieutenants de louveterie. Durant l'année 2023, **53 sorties** sont totalisées sur le secteur de Haute-Amance et Poissons ;
- **en organisant les comités grands carnivores (2 en 2023)** réunissant la profession agricole et les acteurs de la nature.

Le service environnement réalise les expertises des constats réalisés par l'OFB suite aux prédatations (30 expertises réalisées en 2023).

Afin d'accompagner les éleveurs dans la protection de leurs troupeaux (chiens, clôtures...), le service environnement et le service économie agricole préparent les éléments permettant d'établir le zonage de l'appel à projet lancé chaque année par le ministère de l'Agriculture.

RESTAURER LA QUALITÉ DE L'EAU, VEILLER À SA QUANTITÉ

ASSISES DE L'EAU

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion structurelle de la ressource en eau, le département de la Haute-Marne a tenu, le 28 mars 2023 à Nogent, la première session des Assises de l'Eau.

Cet évènement coorganisé par la Préfète et le Président du Conseil Départemental a regroupé plus de 300 personnes, dont une majorité d'élus.

Suite à la tenue de cette première session, cinq groupes de travail (Petit cycle de l'eau, Grand cycle de l'Eau, Agriculture et Forêt, Industrie, Accompagnement au changement) ont été organisés. L'objectif était de définir des actions opérationnelles et concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux problématiques du territoire. De ces groupes de travail a émergé un projet de plan d'action organisé en 50 fiches actions à mettre en œuvre dans les 5 ans.



La production des groupes de travail et le plan d'action des assises de l'eau seront présentés à l'ensemble des élus lors d'une seconde session prévue en 2024.

SÉCHERESSE

Le département a été placé en 2023 sous arrêtés de restrictions des usages de l'eau pendant un total de 124 jours (vigilance comprise). La zone la plus fortement concernée a été le bassin Saône amont, avec 101 jours en situation de restriction forte (alerte renforcée et crise). C'est la deuxième fois que le département franchit le seuil de crise.

21 communes ont eu des difficultés d'alimentation en eau potable.

PAOT 2022-2027

Le plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) a été adopté le 13 septembre 2022. Ses 560 actions constituent la feuille de route départementale pour la reconquête

du bon état de l'eau. Des réunions dans chaque EPCI en présence des Maires, coprésidées par les Présidents et les Sous-Préfets ont été organisées pour permettre l'appropriation des enjeux et actions par les acteurs publics locaux.

À la suite de ces rencontres, la DDT organise, en collaboration notamment avec les agences de l'eau, des réunions avec les acteurs concernés pour mettre en œuvre ce plan d'actions.

À fin 2023, 21 actions terminées, 53 engagées et 78 initiées.

Activité de la police de l'eau :

- **256 contrôles (terrain + bureau) ;**
- **56 dossiers loi sur l'eau instruits (50 déclarations et 6 autorisations environnementales).**

RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

RESTAURATION DU VAL DE PRESLES À HAUTE-AMANCE (HORTES)

Objectif : remettre le cours d'eau dans son fond de vallée sur un linéaire de 1 680 m, améliorer les fonctionnalités de 20 ha de zone humide et restaurer 8 mares forestières. Ces travaux sont portés par le syndicat mixte des Six Rivières (SM6R).

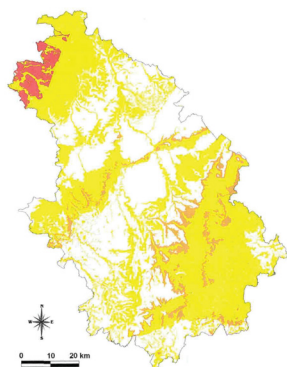
Ils sont inscrits au PAOT dans l'objectif d'atteindre le bon état de la masse d'eau de l'Amance jusqu'alors classée en qualité « médiocre ».



PRÉVENIR LE RISQUE INONDATION ET COULÉE D'EAU BOUEUSE

Plan de prévention du risque d'inondation de l'Ornel (PPRI)

La DDT a prescrit la révision du PPRI de l'Ornel pour 2023. Il établira un zonage plus précis en retravaillant les cartographies d'aléa et des enjeux. Ce travail sera réalisé avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour intégrer des données supplémentaires en



Carte des aléas, étude antérieure

ce qui concerne les apports d'eau par ruissellement.

Étude départementale sur l'aléa ruissellement et érosion des sols

La DDT a commandé au BRGM une cartographie départementale de l'aléa potentiel érosion. Ce travail permettra aux communes impactées par cet aléa, la prise en compte de celui-ci dans les documents et décisions d'urbanisme par l'entremise de l'article R. 111-2 du Code de l'urbanisme. Dans un second temps le BRGM modélisera l'aléa érosion de manière plus fine à l'échelle d'un sous-bassin versant test en vue d'établir des mesures de prévention du risque.

GESTION DE CRISE

La DDT participe à la gestion de crise, sous l'autorité de la Préfète ; mission intégrée au SEF en 2022. Des agents volontaires font en outre partie du dispositif d'astreinte, régulièrement formés à l'accomplissement de cette mission. Ses compétences s'étendent à la crise routière, aux inondations, elle apporte aussi son concours en ressources cartographiques.

En 2023, quinze journées ont été consacrées à la formation au bénéfice de 28 agents. La **e-v@lise**¹¹ d'astreinte a été modifiée afin d'être compatible avec le nouveau format numérique national.

Participation aux événements 2023

- coordination de la circulation en préparation :
 - des manifestations sociales (violences urbaines, retraite, FFMC) ;
 - des événements sportifs ou culturels (journée portes ouvertes 61ème RA, triathlon openlake du der, course cycliste Paris-Troyes, cavalcade de Nogent) ;
- plan de circulation (travaux RN67) ;
- suivi sécheresse.

Participation aux exercices 2023

- épizootie ;
- délestage électrique.

PERSPECTIVES 2024

La DDT appuiera la **fédération des chasseurs pour la mise en œuvre du schéma départemental de gestion cynégétique notamment sur le volet « secteurs en surveillance »** et accompagnera les autres acteurs : la filière forêt/bois dans le cadre de l'adaptation de la forêt au changement climatique et du renforcement de la valorisation locale du bois issu de Haute-Marne, les éleveurs ovins dans la protection contre la prédation lupine.

2024 sera également consacrée à la poursuite de la déclinaison du PAOT 2022-2027 et du plan d'action issu des assises départementales de l'eau. L'accompagnement des collectivités/syndicats dans la reconquête de la qualité des captages d'eau et dans la remise en conformité des stations d'épuration se poursuivra. **L'étude menée sur l'aléa érosion et la susceptibilité au ruissellement des sols se prolongera** par l'analyse d'un sous-bassin versant test en vue d'établir des mesures de prévention du risque. La DDT conduira la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) de l'Ornel en vue d'établir les zonages de l'aléa.

¹¹ : la DDT 52 est devenue une référence régionale en la matière et son expertise est sollicitée par d'autres DDT



Colombey-les-deux-Églises

SERVICE SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT

PLANIFICATION

Le bureau aménagement (BA) de la DDT porte sur le département l'ensemble des politiques de l'État en vue de leur prise en compte dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi). Plus particulièrement, il œuvre en faveur d'une gestion économe des espaces, d'un développement maîtrisé des énergies renouvelables, de l'aménagement commercial durable et du développement de mobilités alternatives.

SYNTHÈSE DES DOCUMENTS D'URBANISME EN HAUTE-MARNE

Territoire	DU	État	DU en vigueur	Communes
Pays de Chaumont	SCoT	Opposable au 04/08/20	RNU	275
Nord Haute-Marne	SCoT	Projet d'aménagement stratégique en cours	Plusieurs DU (communes fusionnées)	5
Pays de Langres	SCoT	Opposable au 24/03/22	Carte communale	30
Ex-CC du pays de Chalindrey	PLUi	Approbation du projet le 17/11/22	PLU	54
CCAVM	PLUiH	PADD en cours	PLUi	72
CC3F	PLUi	Travaux de zonage et règlement en cours		
CCGL	PLUiH	Projet arrêté – consultation des PPA en cours		
CCMR	PLUi	Approbation du projet le 28/09/21		
CCBJC	PLUi	Diagnostic en cours		
CAGSDDV	PLUiH	Diagnostic en cours		
CCSF	PLUi	En attente de prescription		

Modifications accompagnées par le BA en 2023

CCMR	PLUi	Modification simplifiée (en cours)
Eurville-Bienville	PLU	Modification simplifiée (en cours)
Châteauvillain	PLU	Modification simplifiée (approuvée le 20/07/2023)
Vecqueville	PLU	Déclaration de projet (approuvée le 16/05/2023)
Chaumont	PLU	Déclaration de projet (approuvée le 06/11/2023) Modification simplifiée (approuvée le 27/06/2023)
Orges	PLU	Modification simplifiée (en cours)



ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'accélération du développement des énergies renouvelables (EnR) doit conjuguer les enjeux de souveraineté énergétique avec le développement durable, la maîtrise des impacts naturels, paysagers et les conflits d'usage des sols. Le BA a accompagné les collectivités, et plus particulièrement les maires, dans leur processus de définition de zones d'accélération des EnR conciliant l'ensemble de ces enjeux. De plus, dans un contexte de forte émergence des projets de centrales photovoltaïques au sol, le BA a porté la charte départementale, signée le 1er décembre 2022, auprès des développeurs et s'est approprié son contenu comme grille de lecture au titre de l'au-

tosaisine de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) sur les demandes de permis de construire.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Garante de la lutte contre l'artificialisation des sols dans les territoires dépourvus de documents d'urbanisme, la CDPENAF émet des avis sur la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. En 2023, elle s'est réunie lors de 15 sessions. Concernant les autorisations d'urbanisme, elle a émis 83 avis dont 12 relatifs à des délibérations motivées de conseils municipaux. La commission a également donné des avis sur les études préalables à la compensation collective agricole concernant des projets de parcs photovoltaïques au sol à Cusey, Romain-sur-Meuse, Laville-au-Bois, Vesaignes-sur-Marne, Mareilles, Chamarandes-Choignes, Perthes, Celles-en-Bassigny, Rimaucourt, Lanty-sur-Aube, Vignory, un avis sur une étude concernant un projet d'extension de carrière à Lanty-sur-Aube ainsi qu'un avis au titre de son autosaisine concernant les projets de parcs photovoltaïques à Chamarandes-Choignes. En matière de documents d'urbanisme, elle s'est prononcée sur l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien (commune de Liffol-le-Petit) et sur la mise en compatibilité du PLU de Puellémontier (commune de Rives-Derboises) suite à un dossier déposé par la CA de Saint-Dizier Der et Blaise.



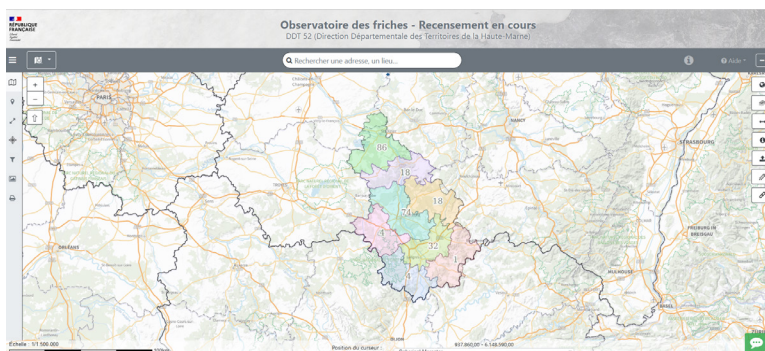
ARCHITECTES, PAYSAGISTES CONSEIL

Ils conseillent l'État sur des projets d'urbanisme, d'architecture et d'aménagement structurants et assistent les collectivités dans leurs opérations de revitalisation. En 2023, cet engagement a représenté 32 journées de vacation autour notamment des projets suivants :

Verseilles-le-Bas	Gaec de la Losne – projet de station bio GNV
Doulaincourt	Écolotissement – contribution à la rédaction du permis d'aménager
Bettancourt-la-Ferrée	Projet d'écolotissement
Laville-au-Bois	Projet photovoltaïque OPATURAGES – réflexion sur l'intégration paysagère
Eclaron	Projet de boucle pédestre
Leffonds	Earl de la Bergerie – projet photovoltaïque
Doulevant-le-Chateau	Participation au jury de concours pour la construction d'un groupe scolaire

Accompagnement dans la définition du diagnostic PVD à Andelot, Bourbonne-les-Bains, Joinville, Le Montsaugéonnais, Saint-Blin, Wassy

FONDS FRICHES / FONDS VERT VOLET RECYCLAGE DU FONCIER



Ecran d'accueil de l'observatoire des friches

Dans le prolongement des 6 projets lauréats du dispositif France relance – Fonds friches 2020-2022, pour un montant total de 2 990 110 €, dont l'État accompagne la réalisation, la loi de finances 2023 a pérennisé ce dispositif à travers un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) qui comprend une mesure destinée au recyclage du foncier. Elle vise à

combler le déficit d'une opération d'aménagement et a permis d'engager la réalisation de cinq projets en 2023, pour un montant total de **1 192 319 €** :

- Aménagement d'un terrain à Poissons : **16 935 €** ;
- Réhabilitation d'un îlot de bâtiments dégradés à Dammartin-sur-Meuse : **18 613 €** ;
- Réhabilitation des anciens locaux d'EDF à Saint-Dizier : **395 267 €** ;
- Démolition de l'ex-école maternelle de la Vignelle à Nogent : **27 710 €** ;
- Réhabilitation du bâtiment 22 de la citadelle de Langres : **733 793,95 €**.

Afin de rendre ces dispositifs de financement plus opérationnels, et de permettre de développer l'activité économique et de diversifier l'offre de logements, la DDT a créé un observatoire départemental des friches. Cet observatoire constitue un outil d'aide à la décision à destination des élus et des porteurs de projet en identifiant les sites et en estimant leur potentiel de mutabilité. En 2023, l'observatoire des friches recense 237 friches représentant une surface totale de 206,09 ha.

CIGÉO

Le dépôt de la demande d'autorisation de création (DAC) par l'ANDRA, le 16 janvier 2023, marque une nouvelle étape administrative pour le projet Cigéo. L'instruction de cette demande, jugée recevable par l'autorité de sûreté nucléaire, devrait conduire à un décret du Conseil d'État à l'horizon 2027. Afin de permettre la réalisation d'opérations préparatoires (études, archéologie préventive...), le BA a accompagné l'ANDRA dans la construction de son premier dossier réglementaire (DRO) qui sera déposé au premier trimestre 2024. Par ailleurs, la mise en œuvre de la compensation collective agricole a débuté à travers les réunions de deux Comités de pilotage dédiés et les actions des axes 1 et 2 du PDT sont presque intégralement engagées par les différents maîtres d'ouvrage.

ÉTUDES TERRITORIALES

Le bureau des études et de la connaissance (BEC) produit des études qui accompagnent la décision publique, et administre le patrimoine de données de la DDT. Il valorise les études et les données par la production d'outils automatisés et de supports communicants. Après 27 projets identifiés en 2022, 2023 signe une augmentation des sollicitations avec 34 projets identifiés dont 18 finalisés, parmi lesquels :

- refonte complète de l'Atlas cartographique départemental ;
- projet automatisé facilitant l'instruction

des dossiers « Loup », comprenant un tableau de bord, des statistiques et des cartographies ;

- cartographie du risque feux de forêts ;
- étude sur les retournements de prairie de 2016 à 2023 ;
- production d'une base de donnée commune au SEF et à l'OFB sur les points d'eau ;
- accompagnement du bureau aménagement dans la création d'un observatoire des friches.

Le BEC répond également aux sollicitations internes et externes sur des sujets qui émergent durant l'année : en 2023, une centaine de projets ont été menés.

Enfin, le BEC produit des portraits de territoires à destination des collectivités pour les accompagner dans leurs échanges et leurs démarches de contractualisation avec l'État et les guider dans leurs prises de décisions.

PRÉVENTION CONTRE LE BRUIT

Les cartes de bruit stratégiques du réseau routier non concédé ont été approuvées en janvier 2023. Sur cette base, les gestionnaires de voirie concernés, dont l'État, élaborent leurs plans de prévention du bruit dans l'environnement en vue d'une approbation avant le 18 juillet 2024.

Par ailleurs, la révision du classement sonore de Haute-Marne a été soumise à la consultation des maires des communes concernées.

SÉCURITÉ ET TRANSPORTS

SECURITE ROUTIERE

Le bilan provisoire des accidents corporels de la circulation 2023 fait état de :

- **111 accidents corporels (107 en 2022) ;**
- **17 tués (15 en 2022) ;**
- **132 blessés (141 en 2022).**

La proportion d'hommes parmi les victimes d'accidents mortels reste la plus élevée : 12 hommes, 5 femmes. 65 % des victimes d'accidents mortels sont haut-marnaises (11 haut-marnais tués sur 17), circulant majoritairement en véhicules de tourisme.

Le Document général d'orientations (DGO) de sécurité routière a été renouvelé pour la période 2023/2027. L'appel à projets du

plan départemental d'actions de sécurité routière a défini des actions de sensibilisation cohérentes avec les nouveaux enjeux départementaux du DGO : les deux-roues motorisés, les conduites à risques, les nouveaux modes de mobilité dite « douce » et le risque routier professionnel. Les enjeux liés aux jeunes et aux seniors ont également été spécifiquement pris en compte, de manière transversale.

9 700 usagers ont été sensibilisés via des :

- **stands d'information ;**
- **remises à niveau du code ;**
- **journées sur l'éco-conduite ;**
- **crash-test ;**
- **pièces de théâtre.**

ÉDUCATION ROUTIÈRE

La mobilisation des inspecteurs a permis de maintenir un niveau d'activité analogue aux années précédentes, malgré le nombre toujours plus important de candidats parisiens. Le délai moyen d'attente entre deux passages à l'examen du permis B est resté stable :

- **permis moto 1 088 candidats ;**
- **permis B 4 292 candidats dont 20 % issus de la région parisienne ;**
- **permis poids lourds 941 candidats ;**
- **code de la route 4 904 candidats ;**
- **délai médian d'attente entre le 1er et le 2nd passage du permis B : 35 jours (1er rang national).**



RADARS AUTOMATIQUES

Le dispositif de contrôle automatisé par voitures radar est effectif depuis décembre 2021. **Il a relevé 12 902 contre 17 489 infractions en 2022**, dont la plus élevée est 194 km/h retenus au lieu de 80 km/h. Le dispositif de contrôle automatisé relève **73 525 infractions** contre 72 897 infractions en 2022, soit +0,9 % sur les radars fixes et chantiers.

TRANSPORTS EXCEPTIONNELS

La DDT instruit pour son territoire et celui de l'Aube les demandes de transport exceptionnel : **en 2023, 2 593 dossiers (2 808 en 2022) représentant 339 arrêtés d'autorisation** et 2 254 avis.

	Convois Haute-Marne	Convois Aube
Poids	193 585 kg	387 500 kg
Grandeur	73 m	70 m
Largeur	9 m	7 m
Hauteur	6,5 m	7,2 m

Les convois exceptionnels de l'année

PERSPECTIVES 2024

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a défini, conformément aux ambitions européennes, l'objectif d'atteindre en 2050 zéro artificialisation nette. Pour y parvenir, elle prévoit également une réduction de 50 % de la consommation d'espace sur la période 2022-2031 par rapport aux 10 dernières années. La première traduction concrète de la trajectoire zéro artificialisation nette sera la révision du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui territorialisera les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols. L'année sera également marquée par la mise en œuvre de la politique d'accélération de la production des EnR à travers notamment la définition de zones d'accélération par les communes et l'application du nouveau cadre réglementaire relatif à l'implantation des centrales photovoltaïques sur les terres agricoles.

La DDT poursuivra la mise à disposition de ses connaissances aux collectivités pour les accompagner dans la réalisation de leurs opérations de revitalisation, au titre notamment des villages d'avenir, ainsi que de la déclinaison locale de la planification écologique. En matière de Bruit, comme suite à l'approbation des cartes de bruit stratégique, l'année 2024 sera consacrée à l'élaboration par les gestionnaires de leurs plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des infrastructures de transport terrestres (routes et voies ferrées) et par la validation de la cartographie de leur classement sonore.

L'implication forte des intervenants départementaux de sécurité routière dans la mise en œuvre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDSAR) 2024 permettra de répondre à l'ensemble des enjeux de prévention identifiés dans le document général d'orientation 2023/2027. Ce volet préventif sera également complété par le volet éducatif avec la mise en œuvre de la réforme du passage du permis de conduire à 17 ans qui s'inscrit pleinement en réponse aux spécificités de notre territoire en facilitant la poursuite des études et l'insertion professionnelle.



SERVICE HABITAT ET CONSTRUCTION

MA PRIME RENOV'

La loi de finances pour 2023 et l'arrêté du 29 décembre 2022 ont apporté des évolutions à l'aide au financement de travaux de rénovation énergétique et ont augmenté l'enveloppe budgétaire allouée au dispositif MaPrimeRénov'.

Pour 2023, l'objectif a été de favoriser les rénovations les plus performantes et d'accentuer le soutien aux ménages modestes.

Le rythme d'engagement des dossiers instruits par la délégation locale de l'ANAH en faveur de la rénovation énergétique reste soutenu sur l'ensemble de l'année.

Chiffres-clés Anah 2023 :

- **4,790 M€** engagés par la délégation (montant de travaux TTC total subventionnable de **9,372 M€**) ;
- **400 logements subventionnés** dont 144 logements financés pour l'autonomie.

Les engagements financiers se maintiennent par rapport à 2022, alors qu'ils baissent de près de 20-25% pour la région Grand-Est.

Le nombre de dossiers MaPrimeRénov' engagés par la délégation nationale pour le département de la Haute-Marne est de **1 951** dossiers pour un montant d'aides de **8,805 M€** (montant de travaux TTC total subventionnable de **27,985 M€**). Ces chiffres sont en baisse de 30% par rapport à 2022 à cause notamment de la hausse des coûts des travaux et de la difficulté d'accès à un artisan.

Une réunion avec l'ensemble des opérateurs et les collectivités du département a été organisée le 8 novembre 2023. Cette réunion a été l'occasion d'évoquer plusieurs sujets d'ac-



tualité : Loc' Avantages, l'intermédiation locative, les dispositifs « Mon Accompagnateur Rénov' » et « MaPrimeAdapt' » ainsi que le programme d'action territorial 2023 du département de la Haute-Marne.

LOGEMENTS SOCIAUX

Le renouvellement du parc de logements sociaux s'est poursuivi en 2023, conformément aux enjeux de réhabilitation thermique et de resserrement du parc, par :

- **28 logements financés** pour un montant d'aides directes de **145 100 €** ;
- **90 logements démolis** pour un montant d'aides directes de **436 150 €** ;
- **40 logements lourdement réhabilités** pour un montant d'aides directes de **256 000 €** ;
- **59 logements vendus**.

ANRU

En 2023, des ajustements mineurs ont été signés pour les projets de renouvellement urbain des communautés d'agglomération de Chaumont et de Saint-Dizier. Ces ajustements ont eu pour objectif d'intégrer le passage à la gestion en flux des contingents de logement social, conformément à la loi ELAN du 24 novembre 2018. Les droits de réservation devaient donc être exprimés en flux (droits uniques) au plus tard le 24 novembre 2023.



De plus, le comité d'engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a émis un avis favorable en juin 2023 sur le projet d'avenant d'amplification du projet de renouvellement urbain de la communauté d'agglomération de Chaumont pour un montant supplémentaire de 3,5 M€ portant la subvention globale de l'État à 7,23 M€, permettant ainsi de financer un nouvel équipement scolaire ainsi que de nouvelles réhabilitations et démolitions.

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Le mal logement concerne aujourd'hui plus de 4 millions de ménages - et près de 7 millions si l'on considère les ménages vivants dans des conditions très difficiles (absence d'eau courante ou de sanitaires, absence de chauffage,...). Ces situations ont des conséquences graves et irréversibles sur la vie des occupants, en particulier celle des enfants, notamment sur leur santé et leur sécurité.

Histologe, plateforme numérique coordonnant les acteurs à l'échelle d'un territoire, permet à quiconque de signaler en ligne une situation à l'ensemble des services compétents, en une seule démarche. Le Pôle départemental a validé l'utilisation de cette plateforme permettant ainsi de lancer des alertes précises et documentées vers les partenaires en capacité d'intervenir.



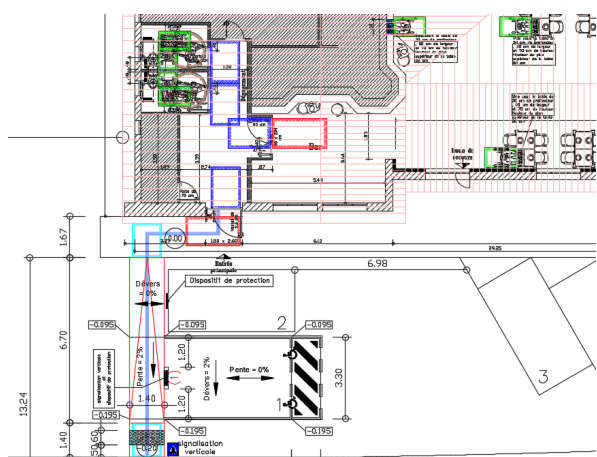
RÉSIDENCE D'ARCHITECTE

Dans le cadre du PLUiH, une résidence d'étudiants de l'école d'architecture de Nancy a été initiée sur le territoire de la CCAVM pour promouvoir l'éco-rénovation sur le riche bâti ancien de la collectivité.



Une exposition a eu lieu au siège de l'EPCI puis dans les communes concernées et à la DDT afin de sensibiliser les décideurs et les habitants à rénover leurs bâtiments selon les normes thermiques en vigueur. Elle a permis de concilier une approche écologique et économique afin de garantir une hausse de la performance énergétique du logement.

QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION



Le bureau Qualité de la Construction a reçu pour analyse 132 dossiers concernant l'accessibilité d'établissement recevant du public sur le département. 126 dossiers ont été présentés en Sous-Commissions Départementales et ont reçu un avis favorable. Le travail mené en amont par l'équipe a permis d'aboutir à aucun avis défavorable. Le bureau a organisé 15 visites de réception de travaux sur site. Enfin, 18 accompagnements de dossiers ont été réalisés dans le cadre de revues de projets, permettant avant le dépôt de dossier d'échanger sur les potentielles non-conformités.

RÉUNION DU RÉSEAU ACCESSIBILITÉ

Ce rendez-vous annuel, proposé cette année par la DDT au Mémorial Charles de Gaulle de Colombey-les-Deux-Églises a permis d'échanger avec les acteurs de l'accessibilité de la région Grand-Est sur les bonnes pratiques. Cet échange a également été l'occasion de faire un cas d'étude du site du mémorial.



PLAN DE RELANCE IMMOBILIER / DDT



Dans le cadre du Plan de Relance, le bâtiment multi-occupant de la DDT a été lauréat de l'appel à projet lancé durant le dernier trimestre 2020. L'opération retenue concerne une rénovation thermique globale qui permettra d'une part d'atteindre une **économie d'énergie de 40 %** (objectif 2030 du décret tertiaire) et d'autre part d'améliorer le confort des occupants tant

en hiver qu'en été. L'investissement total représente **2 373 840 € TTC** (études + travaux) y compris les révisions de prix ainsi que quelques travaux supplémentaires qui ont fait l'objet d'un réajustement de crédits en cours d'opération. Les travaux se sont terminés courant décembre 2023.



Façade DDT avant travaux



Façade DDT après travaux

CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONSTRUCTION

Le contrôle du respect des règles de construction est réalisé depuis 2017, sur les logements destinés à la location, dans le neuf (construction de maisons individuelles et immeubles d'habitation collectif) et ceux créés dans un bâti existant (avec ou sans changement de destination). Les bailleurs contrôlés sont des bailleurs sociaux, des collectivités, des sociétés civiles immobilières (SCI) et des particuliers. Le bilan depuis 2017 :

- de 2017 à 2022 : **47 opérations ont été contrôlées** représentant un volume de **491 logements** (individuels et collectifs) ;
- en 2023, **22 opérations ont été contrôlées** représentant **281 logements**.



Contrôle de 14 logements Hamaris sur la commune de Chalindrey

Les principales non-conformités constatées concernent l'accessibilité aux personnes handicapées, la sécurité incendie, la ventilation et les garde-corps.

La procédure de régularisation proposée aux maîtres d'ouvrages permet de réduire ou supprimer les écarts constatés.

Le nombre de contrôle est similaire aux années passées et permet aussi bien dans le parc privé que public d'accompagner les maîtres d'ouvrage à réaliser des travaux conformes à la réglementation dans des logements destinés à la location.

COMPAGNONNAGE INTERDÉPARTEMENTAL

Une convention a été signée entre les préfetures du Grand-Est pour permettre d'effectuer des contrôles sur d'autres départements que celui d'origine. Elle permet également de mettre en place un accompagnement des nouveaux agents arrivés en DDT. La Haute-Marne a débuté une formation relative au Contrôle Réglementaire de la Construction avec les départements de l'Aube et de la Meuse.

ANIMATION QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION

Une première conférence des architectes, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage du département de la Haute-Marne a eu lieu le mercredi 8 novembre 2023. À cette occasion, l'architecte Christophe Aubertin de Nancy est venu présenter le groupe de travail lorrain sur la frugalité heureuse et créative, ou comment construire avec des matériaux issus de la terre.

FONDS VERT

Le bureau qualité de la construction a instruit l'ensemble des demandes de subvention Fonds vert sur le volet rénovation énergétique des bâtiments publics. Pour bénéficier de cette aide, les collectivités doivent répondre aux critères de gain énergétique et de diminution de gaz à effet de serre.



PERSPECTIVES 2024

- Accompagner les territoires dans la revitalisation rurale, par des stratégies habitat adaptées ;
- Poursuivre la lutte contre la précarité énergétique, en maintenant l'ambition de performance et en accompagnant le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat par les dispositifs Ma Prime Rénov', Ma prime Adapt' et Ma Prime logement décent ;
- Communiquer sur MaPrimeRénov'2024 et auprès des professionnels concernant le dispositif « Mon accompagnateur Rénov' » ;
- Augmenter le nombre de bénéficiaires aux aides à la rénovation énergétique (cible de 600 foyers pour les publics relevant des aides de l'ANAH) ;
- Mettre en œuvre les actions définies dans le schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Haute-Marne par l'organisation de groupes de travail thématiques ;
- Aider à l'émergence de filières de matériaux biosourcés et accompagner le changement des pratiques des professionnels ;
- Porter la politique de qualité de la construction en particulier les enjeux d'efficacité énergétique auprès des gestionnaires de patrimoine tertiaire notamment ceux de l'État ;
- Développer une politique de contrôle, communiquer et accompagner les gestionnaires d'ERP publics comme privés, dans leur démarche de mise en conformité post dispositif Ad'ap.



Événement national portant sur l'adaptation du logement aux nouveaux usages et enjeux climatiques organisé conjointement par la DDT et l'ANCT les 7 et 8 novembre à Joinville

MISSION D'APPUI TERRITORIAL

La DDT s'inscrit comme un partenaire privilégié des collectivités locales, dans la conduite de leurs stratégies et de leurs projets. Dans cet objectif, elle porte au quotidien son action sur des missions de conseil aux collectivités, notamment pour répondre aux enjeux de transition écologique et énergétique. C'est dans ce cadre que la mission d'appui territorial (MAT) a été mise en place cette année avec la création de trois nouveaux postes : 3 référents territoriaux à l'échelle des périmètres des SCoT. Les agents de la MAT sont la porte d'entrée sur les différents domaines de compétences de la DDT.

Cette nouvelle mission a été présentée à l'ensemble des élus des 8 EPCI lors des rencontres organisées par Mme la Préfète fin 2023.

L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

Cette action s'inscrit pleinement dans les missions de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) créée par la loi du 22 juillet 2019. Elle a pour objet de conseiller et d'accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, en particulier dans les territoires les plus fragiles.

La préfète de la Haute-Marne, déléguée territoriale de l'ANCT, est assistée par le directeur départemental des territoires (DDT) désigné en tant que délégué territorial adjoint.

À ce titre la mission d'appui territorial accompagne et vient en soutien des collectivités dans leurs démarches opérationnelles d'aménagement et de revitalisation : Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Villages d'Avenir, Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE).



AVANCEMENT DES PROJETS DES PETITES VILLES DE DEMAIN

Après une période dédiée à la définition d'une stratégie territoriale, les élus de 6 EPCI (CCBJC, CC3F, CCSF, CCAVM, CCBJC, CAC, CAGSDDV) ont signé une convention-cadre PVD permettant de démarrer les projets en phase opérationnelle depuis 2023.

La MAT anime le programme au niveau local par le biais du CLUB PVD 52. Ce dernier s'est ainsi réuni à six reprises et a travaillé sur les thématiques récurrentes de la revitalisation :

- l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat avec le service habitat et construction de la DDT ;
- le Fonds vert ;
- le patrimoine avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, l'architecte des bâtiments de France, les architectes et paysagistes conseils de l'État et la fondation du patrimoine ;
- l'aménagement de l'espace public avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;
- le retour d'expérience avec les élus PVD : cette réunion a eu lieu à Froncles le jeudi 12 octobre, une douzaine de maires étaient présents. Outre l'offre d'ingénierie de l'État au service des collectivités qui a été présentée, plusieurs réalisations concrètes du programme ont été partagées ;
- un évènement national avec l'atelier In situ à Joinville en présence de Dominique Consille, directrice des programmes ACV et PVD de l'ANCT, relatif à l'adaptation du logement aux enjeux climatiques.



MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE SUR LA PÉRIODE 2023-2026

Le programme Action Cœur de Ville (ACV) s'est enrichi de nouvelles priorités stratégiques, en particulier relative à la transition écologique. Trois priorités seront poursuivies : conforter le socle de services, revitaliser prioritairement le centre-ville et accélérer le passage à l'opérationnel des actions.



Les élus de Chaumont et de Saint-Dizier ont confirmé leur volonté de s'engager à nouveau dans le programme. L'avenant ACV2 de Chaumont comporte une extension du périmètre d'intervention aux cinq entrées de ville qui est accompagnée, sur ces espaces, d'actions sur le paysage, la végétalisation et la reconversion des friches. Quant à Saint-Dizier, la ville tient à encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants. Elle analyse le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville, en cohérence avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

INSTRUCTION DES DOSSIERS FONDS VERT

Mis en place depuis janvier 2023, le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : perfor-



mance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie. La MAT a piloté l'instruction des dossiers déposés sous *Démarches simplifiées* et a travaillé en collaboration avec le bureau des finances locales de la préfecture, les services instructeurs de la DREAL, les agences de l'eau et l'Ademe. Ce sont près de 5,5 M€ qui ont été attribués aux collectivités dont la moitié pour la réhabilitation thermique des bâtiments publics.

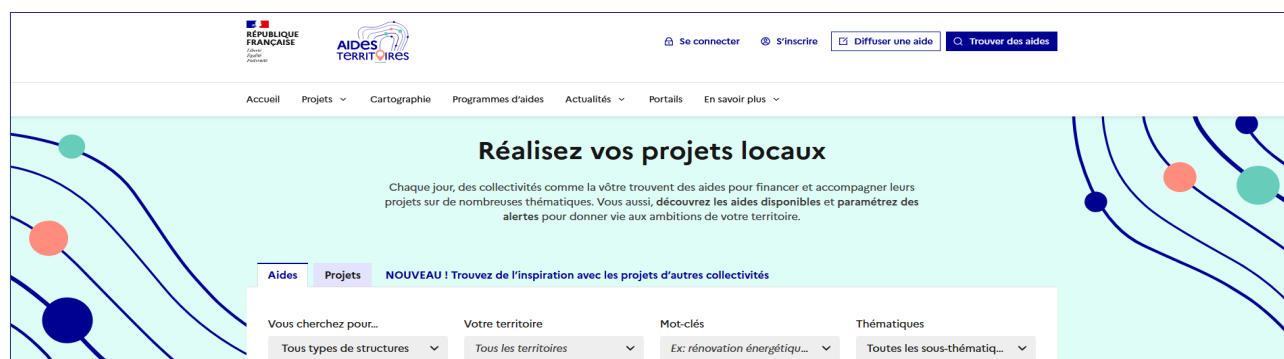
AIDES-TERRITOIRES, LA PLATEFORME DES AIDES FINANCIÈRES ET D'INGÉNIERIE

Aides-territoires, portée par le ministère en charge de la cohésion des territoires (DGALN et ANCT), centralise sur une seule et même plateforme les aides locales, nationales et européennes, financières et ingénierie. Elle facilite la recherche d'aides des collectivités territoriales et de leurs partenaires locaux (associations, établissements publics, entreprises, agriculteurs) en rendant visibles tous les dispositifs auxquels ils peuvent prétendre. En Haute-Marne, la référente départementale de cette plateforme fait partie de la MAT.

Au plan local :

- **95 communes et 5 EPCI** disposent d'un compte utilisateur sur cette plateforme ;
- **145 porteurs d'aides sont recensés** avec 89 dans le domaine de l'ingénierie et 104 pour les aides financières (48 présents dans les 2 domaines) ;
- les plus importants : ADEME (104 offres), les 3 agences de l'eau (161 offres), viennent ensuite les chambres consulaires...

En constante évolution, la plateforme a porté en 2023 **les 14 mesures liées au programme Fonds Vert**, ainsi que le programme d'ingénierie Villages d'avenir à destination des communes rurales.



Ecran d'accueil de la plateforme Aides Territoires (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>)

LE GUIDE LOCAL DE L'INGÉNIERIE

Un guide destiné aux collectivités est en cours d'élaboration. Il fait le recensement de l'offre en ingénierie disponible sur le département qui concourt à la réalisation de leurs projets structurants. Au fil de l'eau, ce catalogue sera enrichi de nouveaux interlocuteurs.

PERSPECTIVES 2024

Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, le Gouvernement a décidé au niveau national la pérennisation du fonds vert et son renforcement à hauteur de 2,5 milliards d'euros dès 2024. Le soutien financier de l'État augmente de 500 M€ pour la rénovation des écoles en 2024 via le Fonds vert. La MAT, en lien avec les services de l'éducation nationale, a déjà recensé les écoles prioritaires à rénover et accompagnera les collectivités dès le début de l'année 2024. La mission d'appui territorial sera chargée également de décliner la planification écologique dans les PTRTE qui deviennent les Pactes territoriaux de réussite et de transition écologique en 2024. Elle accompagnera les dispositifs de contractualisation et les programmes d'appui aux territoires (Action cœur de ville, Petites villes de demain, Villages d'avenir, PTRTE...) et s'assurera de la finalisation des Opérations de Revitalisation du Territoire de la CCMR et de la CCGL. La MAT va répondre aux besoins des élus locaux en proposant d'être le point d'entrée de l'offre d'ingénierie locale existante.



Club PVD sur le patrimoine
du 27 mars 2023 à Wassy



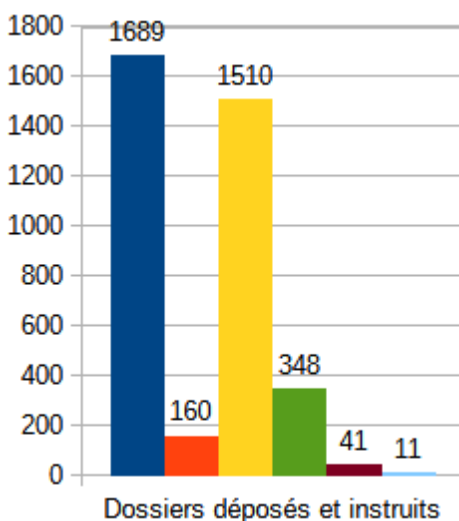


UTD Siège Langres (Maison de l'État)

L'UNITÉ TERRITORIALE DÉPARTEMENTALE

Suite à la mission de préfiguration du projet stratégique de la DDT, l'unité territoriale départementale (UTD) a été mise en place en avril 2023. Avec un pilotage unifié, elle a pour mission d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme de 282 communes sur les 426 que compte le département :

- pour les communes non dotées d'un document d'urbanisme soumises au règlement national de l'urbanisme (RNU) ;
- pour les communes dotées d'un document d'urbanisme appartenant à un EPCI de moins de 10 000 habitants (CC3F et CCAVM) ;
- pour les projets relevant de la compétence de l'État (centrales solaires au sol, unités de méthanisation, CIGEO...etc).



3 759 ACTES INSTRUITS EN 2023

- Certificat d'urbanisme de simple information (Cua)
- Certificat d'urbanisme opérationnel (Cub)
- Déclaration préalable (DP)
- Permis de construire (PC)
- Permis de démolir (PD)
- Permis d'aménager (PA)

ANIMATION DE LA FILIÈRE ADS DÉPARTEMENTALE

- poursuite de l'accompagnement des collectivités et des services consultés dans le cadre du programme permis de construire en ligne ;
- organisation d'une réunion en juin 2023 rassemblant l'ensemble des centres instructeurs du département.

Réseau départemental ADS du jeudi 8 juin 2023 :



Intervention de la DREAL sur la réglementation applicable dans les sites protégés puis du SSA et du SHC sur les aspects réglementaires du Code de la construction et de l'habitation et du Code de commerce. Nous avons eu l'honneur d'accueillir deux chargées d'études juridiques de la DGALN qui ont présenté leurs missions et recueilli

les avis des participants sur les modifications réglementaires à envisager relatives au Code de l'urbanisme.

Cette journée a été l'occasion pour la direction de rappeler le rôle essentiel de cette politique publique et notamment les missions d'animation et de coordination de la DDT.

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLUS ET DES PORTEURS DE PROJETS

- Afin d'accompagner les élus dans leur mission d'autorité compétente de délivrance des autorisations d'urbanisme, l'UTD a organisé une réunion d'information à destination des élus de la CCAVM et de la CCSF le jeudi 16 novembre 2023. Une session sera programmée début janvier 2024 à l'attention des élus du Nord.
- Aussi, afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets, les agents de l'UTD (site de Langres) ont participé à des permanences mensuelles organisées par le Parc national de forêts et l'UDAP à Arc-en-Barrois, Le Montsaugeonnais et Chateauvillain. Cette expérimentation sera étendue en 2024 sur le nord du département, à Joinville notamment.



Réunion d'information à destination des élus de la CCAVM et de la CCSF salle urbatus de Saints-Geosmes 16/11/2023

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COMPLEXES : LA CRÉATION DU COMITÉ ENR INTERSERVICES

L'UTD instruit les dossiers de «compétence État», notamment les demandes de permis de construire des centrales photovoltaïques au sol :

- 8 nouveaux dossiers déposés en 2023 ;
- 18 dossiers en cours d'instruction ;
- 1 dossier autorisé.

Fin 2023, sur les 9 centrales photovoltaïques autorisées du département, 2 sont en cours de construction.

Ces dossiers présentent des enjeux importants et nécessitent une analyse interservices. En effet le développement et l'accélération des EnR sont une priorité gouvernementale mais doivent être conciliés avec la souveraineté alimentaire, la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers et des paysages.

70 % des dossiers déposés se situent sur du foncier agricole, l'UTD a proposé de créer et de piloter un comité interservices visant à répondre à un double objectif : assurer d'une part une instruction diligente et sécuriser d'autre part les procédures. Le premier s'est déroulé le 26 mai 2023 et se réunit depuis mensuellement, visant à formaliser un avis global des services.

Par ailleurs, l'UTD est en lien étroit avec les sous-préfets d'arrondissement concernant l'accompagnement des porteurs de projet.

PLANIFICATION

L'UTD suit l'élaboration des documents de planification d'urbanisme en lien avec le service sécurité et aménagement de la DDT. Cette mission se traduit par la formalisation d'avis portant sur l'urbanisme opérationnel (analyse du règlement des documents d'urbanisme).

ACCOMPAGNEMENT DU TRANSFERT DE LA MISSION PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

L'UTD a instruit :

- 75 demandes (autorisations préalables et déclarations préalables).

La loi du 22 août 2021 a prévu la décentralisation de cette mission aux maires à compter du 1er janvier 2024. Ils seront compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire, que leur commune soit ou non couverte par un règlement local de publicité (RLP).

L'UTD a accompagné ce transfert de compétences par :

- **la diffusion** des avis de formations des CVRH sur la publicité ;
- **la rédaction** d'une circulaire préfectorale à destination des communes ;
- **l'organisation** d'une radio DDT le 26/10/2023 à destination des communes ;
- **la mise à disposition de fiches procédures** d'aides à l'instruction et à la mise en œuvre de la police de la publicité à compter du 1er janvier 2024 ;
- **le maintien d'un point de contact** en DDT pour orienter les demandes des collectivités après ce transfert de mission.

TRANSFORMER

l'action publique

TRANSVERSALITÉ

La transformation de l'action publique et les réformes successives modifient l'environnement de la DDT qui est amenée à renforcer chaque année son appui aux collectivités territoriales, alors même que le transfert des compétences se poursuit.

POINT D'ÉTAPE SUR LE PROJET DE SERVICE 2021-2024

En 2023, déploiement du **volet stratégique** principalement orienté vers :

- les évolutions du bâtiment et les perspectives ;
 - le rôle de référent Télétravail ;
 - la nouvelle organisation territoriale (Unité Territoriale Départementale) ;
 - la transversalité UTD-siège ;
 - la Mission d'appui territorial ;
 - la stratégie d'accueil des nouveaux arrivants ;
 - l'optimisation du serveur ;
 - le Comité bien-être ;
- dans le but d'améliorer le **collectif de travail** et la **transversalité** et le **service aux usagers**.

Ces points ont été évoqués lors du séminaire du 10 octobre 2023, qui s'est terminé par une séance de partage des différents métiers de la DDT en 8 ateliers.

- atelier 1 **UT** ;
- atelier 2 **SSA - Planification** ;
- atelier 3 **SEA** ;
- atelier 4 **Biodiversité** ;
- atelier 5 **Eau** ;
- atelier 6 **MAT** ;
- atelier 7 **SHC (ERP - RE 2020)** ;
- atelier 8 **SSA - Transport**.



Séminaire du 10 octobre 2023



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires



**Direction départementale
des territoires de la Haute-Marne**
82 rue du Commandant Hugueny
52000 Chaumont

Standard : 03 25 30 79 79
ddt52@haute-marne.gouv.fr

Unité territoriale départementale
Maison de l'État
8 rue Tassel - BP194
52200 Langres
Antenne de Joinville
31 rue Aristide Briand
BP 50111 - 52301 Joinville

Rapport d'activités 2023 de la DDT52
Ce document est rédigé et mis en page par
les services de la DDT52.
Directeur de publication : Xavier Logerot
Illustrations : DDT52/Terra/Freepik
Rédaction, maquette :
DDT52/SSA/BEC - DDT52/SSA/Com'
Février 2024



DDT52

Direction

Xavier Logerot *directeur*
Nathalie Kobes *directrice-adjointe*
Secrétariat : 03 25 30 79 65

Service économie agricole

- Vacant - *chefe de service*
François Klein *adjoint*
Secrétariat : 03 51 55 60 01

Service environnement et forêt

Matthieu Gerlier *chef de service*
Secrétariat : 03 51 55 60 31

Service sécurité et aménagement

Richard Cousin *chef de service*
Camille Voillequin *adjointe*
Secrétariat : 03 25 30 79 65

Service habitat et construction

Nelly Robert *chefe de service*
Laura Beck *adjointe*
Secrétariat : 03 25 30 79 42

Mission d'appui territorial

Myriam Gillet *chefe de la mission*
03 25 30 79 03

Unité territoriale départementale

Vincent Didelot *chef d'unité*
Secrétariat : 03 25 87 55 84

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

DDT **52**
un service de l'État HAUTE-MARNE
à vos côtés



Document téléchargeable
sur www.haute-marne.gouv.fr